

**Conseil d'arrondissement**  
**Séance du 10 septembre 2018**

**Communication enfance/familles, rentrée 2018**  
**Un arrondissement toujours plus accueillant pour les familles**

**Le 12<sup>e</sup> est un arrondissement accueillant et attractif pour les familles** qui l'apprécient pour son cadre de vie et ses espaces verts, mais aussi pour ses nombreux équipements, éducatifs, sportifs, culturels, de loisirs, notamment tournés vers les enfants. Nous nous attachons à préserver – et au-delà amplifier – cette qualité de vie, pour une ville toujours plus facile à vivre et agréable pour les enfants et leurs parents. Notre ambition est d'accompagner toutes les familles afin qu'elles se sentent bien dans le 12<sup>e</sup>. L'objectif est de leur permettre de concilier au mieux vie professionnelle et vie privée, tout en favorisant l'épanouissement et la réussite de chaque enfant. L'action menée dans le cadre des délégations à la petite enfance et aux familles ainsi qu'aux affaires scolaires et périscolaires est bien évidemment mise au service de ces objectifs, auxquels concourent aussi les délégations à la jeunesse et au sport ou encore à la culture. Dans une approche globale, les priorités fixées en faveur du logement ou de l'apaisement et de la végétalisation de l'espace public vont aussi dans le sens d'un soutien des familles et de **l'affirmation d'un arrondissement toujours plus au service des familles.**

Notre arrondissement compte ainsi plus de 18 800 familles et sa démographie, à la différence d'autres arrondissements, reste dynamique (1890 naissances en 2016).

<b>Petite enfance : objectif 500 places, diversification des modes de garde et accompagnement des familles</b>
--

Les premières années sont déterminantes dans la vie d'un enfant et de sa famille. Développer les modes de garde et accueillir les tout-petits est une priorité de notre action en faveur des familles, qui concourt aussi à la politique d'égalité entre les femmes et les hommes.

Trouver un mode de garde adapté est l'une des premières préoccupations des parents. Progressivement, et conformément à nos engagements, plus de 500 nouvelles places d'accueil en crèche auront été créées dans le 12<sup>e</sup> entre 2014 et 2020. Nous nous attachons également à proposer une offre d'accueil diversifiée afin de répondre au mieux aux besoins de chacun. C'est le fruit d'un travail partenarial notamment mené en lien avec les associations locales et la Caisse d'Allocations Familiales.

Accompagner les parents dans le chemin de la parentalité est aussi un axe d'intervention. Nous mettons à leur disposition de nombreux outils fournissant aide et conseil.

**De nombreux chantiers en cours qui feront de 2019 l'année de la petite enfance dans le 12<sup>e</sup> !**

Plusieurs chantiers de construction d'équipements petite enfance sont en cours pour **atteindre, et même dépasser, l'objectif des 500 places supplémentaires en 2020.**

2319 places sont à ce jour recensées dans l'ensemble des établissements petite enfance. 440 places ont été ouvertes de 2001 à 2008, 480 de 2008 à 2014 et **déjà 168 depuis le début de la présente mandature.** Soit, globalement, 1088 nouvelles places ouvertes dans le 12<sup>e</sup> arrondissement depuis 2001.

Plusieurs **opérations de construction de nouvelles crèches municipales** vont s'achever en 2019 : **crèche de la caserne de Reuilly** (66 places), **crèche modulaire sur le site de l'hôpital Trousseau** (26, rue Arnold Netter - 25 places), tout comme les **chantiers de restructuration des crèches Lamblardie** (66 places reconstituées), **Pierre Bourdan** (55 places reconstitués et 44 nouvelles places) et du **jardin d'enfants Édouard Robert** (15 places 0-3 ans et 25 places 3-6 ans), qui offriront des capacités d'accueil supplémentaires.

Le partenariat Ville/AP-HP est désormais concrétisé et permet, en 2018, d'offrir **20 places dans les crèches hospitalières Trousseau et Saint-Antoine dans le 12<sup>e</sup> avec l'objectif de 50 places en 2020**. Ces places permettent un accueil adapté des enfants dont les parents travaillent en horaires décalés grâce à la plus grande amplitude horaire des crèches hospitalières.

**Une extension des agréments de structures récentes (Charolais et Gravelle) permet d'offrir 12 places supplémentaires** aux familles dès la rentrée 2018.

**Les partenaires associatifs de la Ville de Paris ne sont pas en reste** avec la réouverture en 2019 de la **crèche Kangourou Chevreuil** (39 places + création de 21 places), l'ouverture de la nouvelle **crèche d'ABC Puériculture**, rue de Citeaux (99 places), l'ouverture de la **nouvelle crèche Driancourt** de la Maison des bout'chou (20 places) et l'ouverture du **multi-accueil de la Fondation Rothschild** sur le site Lamblardie (96 places).

**Soit un total de 459 places supplémentaires attendues en 2018/2019 et d'ici la fin de la mandature, nous permettant d'envisager un élargissement très important des capacités d'accueil de la petite enfance, bien au-delà de l'objectif fixé en 2014.**

#### **Des travaux pour entretenir les équipements petite enfance du 12<sup>e</sup> arrondissement**

Plusieurs opérations d'entretien et de rénovation des crèches municipales ont été conduites au cours de l'été. 140 000 euros ont ainsi été investis pour réaliser, notamment, de nouveaux aménagements de sécurité (visiophones, portes d'entrée...). Des opérations d'embellissement (peintures...) et d'accessibilité ont également été effectuées.

#### **Orienter les familles et mieux les informer sur les modes de garde**

**Le Relais informations familles de la Mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement continue d'accueillir individuellement les familles** pour l'ensemble des démarches relatives à la petite enfance.

Parallèlement, **des réunions collectives sont organisées mensuellement pour présenter l'ensemble des modes de garde aux familles** et permettre aux parents de rencontrer les professionnels de la petite enfance de l'arrondissement.

Créée en 2016, **le Guide 0-16 ans de la Mairie du 12<sup>e</sup> a été mis à jour et réédité fin août 2018**. Il est destiné à tous les parents pour leur présenter les nombreux services, aides et dispositifs.

**Le Conseil de parents du 12<sup>e</sup> permet de dialoguer entre parents**, avec les professionnels de la Petite Enfance et les élus, sur tous les sujets liés à l'accueil et à l'éveil des enfants. Il fait émerger des propositions et des initiatives ponctuelles d'intérêt collectif pour participer au bien-être des enfants dans les crèches. Le Conseil des parents est constitué de représentants de parents élus annuellement au sein de chaque crèche municipale de l'arrondissement. Une nouvelle élection des représentants sera organisée fin 2018.

Afin de favoriser et promouvoir les modes d'accueil individuels, **un plan parisien de soutien à l'accueil individuel** (assistant.e.s maternel.le.s et gardes à domicile) a été voté et contient 25

engagements qui permettent de mieux informer les familles sur cette offre, renforcer la qualité de l'accueil et faciliter les rencontres entre familles et professionnels.

### **« Priorité transparence » pour l'attribution des places en crèche**

Depuis 2014, l'équipe municipale s'est attachée à renforcer encore la transparence dans l'attribution des places en crèche. La transparence fonde le rapport de confiance avec l'ensemble des habitants de l'arrondissement et garantit l'équité.

**L'attribution des places en crèche est donc anonymisée** lors des commissions qui se déroulent dix fois par an (tous les mois sauf l'été) et qui réunissent les professionnels de la petite enfance ainsi que des élus de la majorité comme de l'opposition. Les places rendues disponibles, soit par un déménagement, soit par un refus lors de la commission qui a précédé, sont systématiquement réattribuées pour maintenir un fort taux d'occupation dans les crèches du 12<sup>e</sup>.

**Un rapport de la Chambre régionale des comptes de 2016 évalue très positivement la procédure d'attribution des places en crèche dans le 12<sup>e</sup> arrondissement** en affirmant « la forte préoccupation d'objectivation de la situation des familles ou des critères de priorité » dans les attributions.

Dans le même objectif, **la Mairie du 12<sup>e</sup> a signé la Charte parisienne « Priorité Transparence »**. Innovation : en application de celle-ci, avec la mise en ligne du nouveau site Internet de la Mairie du 12<sup>e</sup>, **les résultats de la commission d'attribution sont désormais disponibles en ligne**, ce qui facilite les démarches des familles.

**En 2017, 2107 demandes ont été présentées lors des commissions de l'année pour 942 places attribuées, soit un taux de satisfaction de 45%** (40% en 2016), impacté cette année, temporairement par les fermetures des crèches Bourdan et Lamblardie pour travaux. Le taux d'attribution pour les deux dernières commissions avant l'été 2018 s'élève à 59% en mai et 38% en juin.

**La Ville de Paris est la première ville en France pour l'accueil des tout petits avec 36 173 places d'accueil en crèche pouvant accueillir 51% des enfants de 0 à 3 ans.**

### **Soutenir et accompagner les familles dans la parentalité et les loisirs**

Dans le cadre de la Stratégie parisienne pour l'enfance et les familles, une attention particulière est portée aux dispositifs permettant aux familles de partager des activités ludiques entre elles.

La Ville de Paris a souhaité créer un dispositif innovant, ludique et gratuit avec **la mise en place d'une « ludomouv » constituée d'un container remplis de jeu** qui anime différents lieux de vie parisiens tels que les places ou les jardins. Ce dispositif itinérant est présent dans le 12<sup>e</sup> arrondissement au cours de l'année durant les vacances scolaires **sur la Place Henri Frenay et le Jardin de Reuilly**.

Depuis juillet 2018, **une nouvelle ludothèque est installée sur la Place de la Nation et animée par des bénévoles**, soutenus par l'association A l'adresse du jeu et **une nouvelle « Ludomouv' », animée par l'association Périscope, viendra fin septembre compléter ce dispositif dans le 12<sup>e</sup> dans la « rue aux enfants » Bignon**.

Les parents sont nombreux, dans leur diversité, à solliciter des conseils voire un accompagnement, aux différentes étapes de l'éducation de leurs enfants ou de la vie de la famille. L'un des objectifs de la mandature est de répondre à cette demande, en lien avec l'ensemble des partenaires enfance de l'arrondissement, pour développer les espaces de dialogue et de conseils dans le 12<sup>e</sup>.

L'association Olga Spitzer maintient son service de médiation familiale et de soutien à la parentalité dénommé « **Espace Famille Médiation** » (EFM). Un médiateur familial favorise ainsi, par l'organisation d'entretiens confidentiels, la communication entre les parents et l'organisation de la vie familiale après la séparation, notamment en ce qui concerne le maintien du lien entre l'enfant et ses deux parents.

L'action du **centre social « Relais 59 »**, en partenariat avec la FCPE et un réseau d'associations locales, a permis de constituer un réseau de partenaires locaux ouvert aux parents. Il anime des temps de rencontre sur la vie scolaire au collège Jules Verne et au collège Paul Verlaine pour développer le dialogue entre parents et les amener à échanger sur leurs besoins. Les parents d'élèves de CM2 de l'école Bercy sont également invités à rejoindre cette dynamique.

Le **Café des parents, organisé par Mom'Frenay, les bibliothécaires du 12<sup>e</sup> et le CLAP-Passage des tout-petits**, permet la tenue régulière de réunions entre parents sur différents sujets liés à l'enfance et à la parentalité.

Des **groupes de parole et d'échange entre parents labellisés « Parents à Paris, Parlons-en »** sont organisés depuis 2016 par l'Ecole des parents et des Éducateurs d'Île-de-France. Ce projet prévoit la mise en place et l'animation de groupes thématiques dans des lieux identifiés par les parents. Il permet également l'accompagnement et la formation de parents qui souhaiteraient eux-mêmes organiser et animer des groupes de parole et d'échange.

### **Rentrée scolaire 2018 : cap sur la réussite de tous les enfants !**

**8144 enfants sont scolarisés cette année dans les 41 écoles publiques du 12<sup>e</sup> arrondissement** : 3155 enfants en maternelle (3217 en 2017) et 4989 enfants en élémentaire (5173 en 2017). Les effectifs se maintiennent globalement au regard de la situation parisienne. Les familles privilégient donc massivement l'école publique.

Ambitieux pour l'école de la République, nous sommes engagés avec la Ville de Paris à offrir les meilleures conditions d'apprentissage dans l'ensemble des établissements scolaires publics de l'arrondissement.

#### **Une vigilance accordée aux effectifs moyens par classe qui ne remontent pas**

Les mesures de carte scolaire de cette rentrée (4 ouvertures à Wattignies, 8 Lamoricière, Brèche aux Loups, UPE2A à Gerty Archimède élémentaires et 4 fermetures de classes à d'Artagnan maternelle, Marsoulan, 27 Reuilly et 56 Picpus A élémentaires) n'entraînent pas une remontée des effectifs moyens par classe : **25,4 enfants en maternelle** (25,3 en 2017) et **24 enfants en élémentaire** (24,5 en 2017). Pour mémoire, le nombre moyen d'élèves par classe était de 27,9 en maternelle et 26,3 en élémentaire en 2014.

**7 écoles du 12<sup>e</sup> arrondissement des groupes scolaires Carnot/Lamoricière, Bercy et Brèche aux Loups entament leur dernière année au sein de l'Éducation prioritaire** au travers du dispositif CAPPE (Conventions pluriannuelles de priorité éducative). Les écoles élémentaires intégrées à ce dispositif ne peuvent bénéficier du dédoublement des classes CP et CE1 prévu dans les écoles relevant des REP et REP+ en cette rentrée au plan national. Cependant, l'Académie de Paris, sollicitée par la Mairie du 12<sup>e</sup>, s'est engagée à maintenir des effectifs proches des objectifs du dédoublement dans les classes concernées.

Au cours de l'année scolaire, une vigilance particulière sera accordée à la qualité des conditions d'études des élèves du 12<sup>e</sup>. **L'exécutif du 12<sup>e</sup> suivra avec attention les chantiers qui s'annoncent comme la réévaluation de la carte de l'éducation prioritaire**

L'accueil de tous les enfants est une priorité pour la Mairie du 12<sup>e</sup>. Afin d'accompagner l'ouverture des centres d'hébergement d'urgence et offrir aux enfants un accueil adapté, **une quatrième classe Unité Pédagogique pour les Élèves Allophones Arrivants (UPE2A) ouvre à la rentrée au sein de l'école élémentaire Gerty Archimède.**

### **Une semaine scolaire maintenue pour favoriser les apprentissages et assurer une stabilité aux familles**

**La Ville de Paris, en lien avec le Rectorat, a fait le choix de la stabilité pour l'organisation de la semaine scolaire** tout en poursuivant l'amélioration des temps d'activités périscolaires. Ainsi, la semaine scolaire de 4,5 jours, favorable aux apprentissages est maintenue. Un rapport de la Chambre Régionale des Comptes a souligné au printemps 2018 la qualité des ateliers périscolaires des mardis et vendredis ainsi que la satisfaction des parents.

**Plus de 500 activités périscolaires gratuites sont proposées aux enfants cette année.** La Ville a lancé un nouvel appel à projets afin de sélectionner les prestataires associatifs chargés de les animer en complément des équipes propres de la Ville de Paris et des partenaires associatifs inclus dans le marché public TAP. Les thématiques de ces ateliers sont multiples et variées : arts du spectacle, sciences et techniques, environnement et prévention, arts plastiques et créatifs...

Afin de **mieux prendre en compte la spécificité de la maternelle, la Ville de Paris a souhaité mettre en place un nouveau marché pour une meilleure adaptation de l'offre aux attentes des enfants et des familles.** Les ateliers ludiques proposés aux enfants d'âge maternel garantiront le libre choix et la libre-circulation des enfants ainsi que l'alternance entre phases de production en ateliers et phases de détente plus libres.

**Les taux d'encadrement renforcés des enfants sur l'ensemble des temps périscolaires sont maintenus** avec 1 animateur pour 14 enfants en maternelle et 1 pour 18 en élémentaire et **chaque école bénéficie d'un Responsable éducatif Ville.**

Afin de mieux former les professionnels intervenant notamment sur les temps périscolaires, **la Ville de Paris a ouvert, en janvier 2018, l'école des Métiers de la DASCO,** au sein de l'ancienne école Gabriel Lamé dans le 12<sup>e</sup>.

### **Vigilance maintenue pour garantir la sécurité dans les établissements scolaires**

Depuis 2015, la sécurité des établissements scolaires est une priorité. Ainsi, les écoles et collèges ont été dotés de visiophones, de clôtures renforcées, de films opacifiants, d'une **alarme différenciée** permettant de déclencher une alerte spécifique en cas d'intrusion et de targettes pour les **portes des salles de classes des écoles maternelles.**

### **Favoriser la réussite de tous et l'éducation à la citoyenneté**

**La scolarisation des enfants de moins de 3 ans a fait l'objet d'un travail conjoint entre la Mairie du 12<sup>e</sup> et les Inspectrices de l'Éducation nationale** qui a conduit à la mise en place, fin 2017, d'une charte et d'une commission qui propose une scolarisation anticipée aux familles ayant le plus besoin de cet accueil précoce. 12 propositions de scolarisation anticipée ont été faites aux familles pour la rentrée 2018. Les annonces gouvernementales sur la scolarisation obligatoire des 3-6 ans restent

aujourd'hui à préciser et mettre en œuvre ; la Ville est dans l'attente des orientations du Ministère en la matière.

**4 écoles élémentaires classées en CAPPE (8 Lamoricière, 10 Lamoricière, 165 Bercy, 18 Brèche aux loups) bénéficient désormais du dispositif « Coup de pouce »** qui s'adresse à des enfants de CP, âgés de 6 à 7 ans, repérés par leur enseignant comme ayant des fragilités dans l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. Il s'adresse aussi à leurs parents, souvent éloignés de l'école, et qui sont ou se pensent démunis pour accompagner leur enfant dans sa scolarité.

**Nouveauté de cette rentrée, la Mairie du 12<sup>e</sup> a décidé de créer, en lien avec la Caisse des écoles du 12<sup>e</sup>, un fonds de soutien aux projets pédagogiques et solidaires.** Les écoles soumettront des projets qui pourront être soutenus financièrement en complément de l'ensemble des dispositifs déjà existants

Durant l'année scolaire 2017/2018, les élèves du 12<sup>e</sup> ont pu parfaire leur apprentissage de la citoyenneté dans le cadre de la **troisième édition du budget participatif des écoles et des collèges**. La participation des établissements à cette édition est toujours très importante dans l'arrondissement avec 21 écoles élémentaires et 5 collèges. Ce sont donc 95% des élémentaires et 71% des collèges du 12<sup>e</sup> qui ont choisi de participer au dispositif. L'ensemble des projets choisis seront réalisés au cours de l'année scolaire 2018-2019.

#### **La poursuite d'une action publique innovante : « Tous mobilisés »**

**Le dispositif « tous mobilisés » a été déployé sur le groupe scolaire Lamoricière/Carnot** tout au long de l'année scolaire 2017/2018 en partenariat avec le Rectorat. Cette démarche innovante a permis de mobiliser l'ensemble des énergies afin de répondre, de façon rapide et coordonnée, aux besoins exprimés par les communautés éducatives des trois écoles concernées lors d'une concertation participative.

Le bilan des réalisations dans le cadre du dispositif a été établi en fin d'année : journée de formation commune entre les enseignants et les intervenants du périscolaire, amélioration du remplacement des enseignants et des AVS, végétalisation de la cour de la maternelle Carnot, réalisation d'une mosaïque sur la façade du groupe scolaire, mise en place d'une fanfare en lien avec la conservatoire, création de classes mobiles et dotation d'ordinateurs supplémentaires, création d'un Espace premiers livres Mobile à l'école Carnot ou encore augmentation du nombre de séjours et de visites culturelles.

Le bilan très positif du dispositif a été salué tant par les équipes éducatives que par les parents d'élèves et de nombreuses actions vont se poursuivre lors de l'année scolaire 2018/2019.

**Dans le 12<sup>e</sup>, le collège Germaine Tillion est intégré à la seconde phase dès septembre 2018.**

#### **Un investissement de 3,2 millions d'euros sans précédent dans les écoles du 12<sup>e</sup>**

Les investissements pour l'entretien et la modernisation des écoles ont atteint un niveau sans précédent, qu'il s'agisse des travaux courants ou des opérations estivales.

**30 opérations ont ainsi été réalisées cet été dans nos écoles pour une somme s'élevant à plus de 3,2 millions d'euros.** Ce budget multiplié par deux (1 578 000 euros en 2017) traduit notre volonté, ainsi que celle des habitants du 12<sup>e</sup> via le budget participatif, de soutenir fortement nos écoles publiques avec notamment : la réfection de sanitaires dans plusieurs écoles (18 et 28 Brèche aux Loups, 4 Pommard, 57B Reuilly, 56B Picpus, 8 Baudelaire, 10 Lamoricière), la réfection de réfectoires dans plusieurs écoles (18 et 28 Brèche aux Loups, 4 Pommard, 57A et 57B Reuilly, 8 Baudelaire, 56A

Picpus, 42 Arnold Netter, 70 Daumesnil), la modernisation des menuiseries de plusieurs écoles (Bercy, 51 Wattignies, 4 Pommard), la modernisation de la couverture de l'école Marsoulan ou encore la modernisation du centre de loisirs de l'école Michel Bizot.

Dans le cadre de la stratégie de résilience adoptée par la Ville de Paris, **le 12<sup>e</sup> bénéficie de l'une des trois premières « Cour Oasis » qui a été réalisée au sein de l'école maternelle 70 Daumesnil** cet été. Les objectifs de cette opération sont de moderniser la cour de l'école en remplaçant les revêtements de sols classiques (imperméables et sombres) par des revêtements innovants (drainants et clairs), renforcer la place du végétal (arbres, jardins pédagogiques), mettre en valeur la place de l'eau (infiltrer les eaux pluviales, mise en place d'une fontaine pour l'arrosage) et d'apporter de l'ombre sur la façade sud-est de l'école maternelle. Le budget global de cette opération s'élève à 320 000 euros.

**Les travaux de restructuration du groupe scolaire Bignon/Élisa Lemonnier sont désormais terminés.** Un budget de 2 millions d'euros a été nécessaire pour cette opération d'envergure de la mandature. Elle a permis de créer des sanitaires aux étages des bâtiments, de réaménager plusieurs salles de classe, de réaménager la toiture terrasse de l'école Élisa Lemonnier afin de pouvoir utiliser cet espace en annexe de la cour de récréation de l'école maternelle, de transformer les locaux au rez-de-chaussée pour accueillir la nouvelle entrée principale de l'école maternelle Élisa Lemonnier sur la rue piétonnée Bignon et de mettre en place d'un ascenseur qui assurera l'accessibilité partielle du site.

**Les travaux de mise en polyvalence de l'école maternelle 47 Picpus sont en cours** afin d'augmenter les capacités d'accueil élémentaires pour la rentrée 2019.

Dans le cadre du budget participatif 2016, plusieurs travaux de voirie ont été menés cet été incluant le projet « sécuriser le chemin des écoles du 12<sup>e</sup> » avec **l'élargissement du trottoir au droit des écoles de la rue de la Brèche aux Loups** et la **sécurisation de la traversée sur l'avenue Daumesnil au croisement avec le Boulevard Diderot.**

### **La rentrée des collégiens**

Si les écoles ont bénéficié de nombreux travaux au cours de l'été, les collèges ne sont pas en reste. **Plus de 960 000 euros** (920 000 euros en 2018) ont été investis dans plusieurs opérations. A noter : la réfection de peintures et le traitement acoustique du hall d'entrée du collège Germaine Tillion, la modernisation de sanitaires et la restructuration du local des agents du collège Guy Flavien, la réfection de menuiseries extérieures, de sols et de peintures au collège Paul Verlaine.

**L'opération de restructuration du collège Courteline démarrera au cours de l'année 2018/2019** avec notamment l'agrandissement du réfectoire, la construction d'un nouveau CDI et la mise en accessibilité de l'établissement.

Introduit à la rentrée 2017, **le dispositif « Action collégien » est maintenu au sein du Collège Germaine Tillion** afin d'engager des actions de prévention sur le décrochage scolaire. Cet accompagnement gratuit par un adjoint éducatif dédié à l'établissement permet le développement d'une relation de confiance sous forme d'un tutorat personnalisé, d'une préparation à l'orientation ou encore d'ateliers de travail.

Suite à la généralisation du dispositif d'accueil d'élèves exclus temporairement étendu à l'ensemble des collégiens en 2016, **la mise en place de mesures de responsabilisation** pour les collégiens est en cours avec plusieurs acteurs (DPSP, Centres Paris Anim...). Il s'agit d'un outil supplémentaire pour les collèges du 12<sup>e</sup>. Cette nouvelle sanction éducative vise à la responsabilisation de l'élève,

l'apprentissage des droits et devoirs liés à la citoyenneté, la conduite d'une réflexion sur la portée de son acte et l'amélioration du climat scolaire.

Les résidences artistiques installées dans les collèges se poursuivent dans le cadre du label « Art pour Grandir ». **Le collège Paul Verlaine a ainsi accueilli au cours de l'année scolaire 2017/2018 un tableau de l'artiste Eva Nielsen intitulée "Guide (Platane)". L'Atelier de Paris – Carolyn Carlson poursuit sa résidence artistique au collège Germaine Tillion pour une quatrième édition.** Il propose pour cette rentrée scolaire un partenariat avec la chorégraphe Joanne Leighton.

**Une vigilance particulière est apportée au projet de reconstruction du lycée Paul Valéry** qui a pour but d'améliorer les conditions d'études des élèves de la Cité Scolaire. Malgré ses engagements, la Région Ile de France n'a toujours pas précisé le calendrier des travaux.

Solidaire à l'échelle métropolitaine, **le 12<sup>e</sup> arrondissement accueille de façon temporaire sur le Cours des Maréchaux le collège Saint-Exupéry de Vincennes.** Suite à la découverte de polluant sur le site actuel du collège, le Département du Val de Marne a sollicité la Ville de Paris pour ouvrir en septembre 2018 un collège provisoire de 28 divisions. De nombreuses préconisations environnementales ont été formulées afin de préserver le fort caractère patrimonial du site.

#### **Valoriser l'accompagnement à la scolarité**

Au cours de l'année scolaire 2017/2018, **un état des lieux et une cartographie ont été réalisés pour mieux connaître l'activité d'accompagnement à la scolarité** à l'échelle du 12<sup>e</sup> arrondissement et mesurer ses perspectives d'évolution. Ce sont aujourd'hui 25 structures qui proposent de l'accompagnement à la scolarité et suivent un peu plus de 900 enfants à l'échelle de l'arrondissement.

La Mairie du 12<sup>e</sup> a réuni fin juin 2018 l'ensemble des acteurs de l'accompagnement à la scolarité afin d'effectuer des partages de connaissances et les a également intégrés au guide pratique 0-16 ans dans une rubrique dédiée. D'autres actions seront également menées afin de soutenir la recherche de bénévoles dans les structures.

#### **Toujours plus d'alimentation durable dans les cantines**

La Caisse des écoles du 12<sup>e</sup> poursuit cette année encore ses objectifs d'alimentation saine et équilibrée. **La part d'alimentation durable (Bio et labellisée) dans les repas a atteint, en 2017, 53,4% et un repas végétarien pour tous par semaine est désormais proposé.** La Caisse des écoles s'appuie pour cela sur la compétence de ses personnels et la livraison des repas en liaison chaude, à partir de 12 centres de production de proximité.

**Le travail autour du tri des biodéchets va s'intensifier** au cours de cette année scolaire avec **27 tables de tri au sein des écoles et collèges du 12<sup>e</sup>.**

La **commission des menus installée** en 2017 permet un dialogue permanent et constructif avec l'ensemble de la communauté éducative.